

Tant qu'à **consommer...**

Association coopérative  
d'économie familiale  
de l'Estrie

JUILLET 2013

Volume 25 - numéro 2

## Nouvelles règles concernant la téléphonie sans fil

Par Kristelle Rivard

Le 10 juin dernier, le Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) annonçait son nouveau code sur la téléphonie sans-fil. Attention, ces nouvelles règles concernent seulement la téléphonie sans fil, non pas Internet ou le câble. De plus, ces nouvelles règles seront applicables à partir du 2 décembre 2013. Voici un résumé de ces règles ainsi que nos commentaires par rapport à celles-ci et un rappel de quelques conseils judicieux.

### Limite pour les données

Si vous dépassez votre limite d'utilisation de données, les compagnies pourront vous charger des frais excédentaires de 50 \$ par mois maximum (à ne pas confondre avec l'abonnement Internet standard et la limite de téléchargement.) Signalons que le plafond ne concerne pas les communications vocales.

Un plafond de 50\$ évitera les pires factures surprises. Cependant, la meilleure façon d'éviter les frais de dépassement élevé est de s'assurer que le contrat correspond à vos besoins. Lorsque vous le recevez, il est important de vérifier les limites de celui-ci (téléchargements, minutes d'appels entrants et sortants, minutes d'interurbains et textos entrants et sortants) ainsi que les frais en cas de dépassement. Étudiez bien

vos premières factures et si vous dépassez votre forfait régulièrement, vous pouvez soit ajuster votre utilisation du téléphone au forfait ou modifier votre forfait afin qu'il réponde plus à vos besoins. (Attention la première facture peut coûter plus cher, car on vous charge parfois des frais d'activation.)

**Important à savoir** : vous avez un délai de 7 jours pour annuler un contrat si celui-ci ne correspond pas à ce qui a été dit au téléphone. De plus, avec les nouvelles règles du CRTC, vous aurez aussi un délai de 15 jours pour rapporter un cellulaire si vous êtes insatisfait.

### Limite pour les frais d'itinérance

Lorsque vous serez en voyage et que vous utiliserez Internet avec votre téléphone cellulaire, vous recevrez un courriel indiquant le tarif et votre compagnie pourra vous facturer jusqu'à un montant maximal de 100\$ de frais d'itinérance. Une fois la limite atteinte, le consommateur devra indiquer explicitement s'il accepte de payer d'autres frais. Malheureusement le CRTC a refusé de diminuer les tarifs imposés par les compagnies canadiennes qui sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs. Exemple : 30\$ du mégaoctet. À ce prix, le plafond de 100\$ est vite atteint.

### Dans ce numéro :

Les OGM	2
La chronique du consommateur averti	4
Le service d'aide aux consommateurs	6
Le projet de loi 48	7
Le dossier de la télé numérique	8
Le code de débranchement du CRTC	8
Le bilan de l'année	9

**Conseil** : Pour payer moins cher lorsque vous voyagez, demandez à votre fournisseur de déverrouiller votre téléphone cellulaire (ceci permet d'utiliser le cellulaire sur le réseau d'une autre compagnie) et achetez une carte SIM à l'étranger en profitant des tarifs locaux qui sont plus avantageux. (Attention, un montant variant entre 30 et 50\$ vous sera chargé pour faire déverrouiller votre appareil. Le montant sera plus haut pour les téléphones intelligents)



### Obligation de déverrouiller

Les fournisseurs seront obligés, à la demande du consommateur, de déverrouiller les appareils si 90 jours se sont écoulés depuis le début du contrat. Cependant, les fournisseurs pourront facturer le prix de leur choix et aucun plafond n'est imposé aux frais.

## Nouvelles règles concernant la téléphonie sans fil

(suite de la page 1)

Nous aurions préféré que le CRTC prenne exemple sur l'Europe (l'opération de déverrouillage doit se faire sans frais) ou sur l'Australie ou Hong Kong (où le verrouillage est tout simplement illégal) afin que les consommateurs soient mieux protégés.



### Cartes prépayées

Les personnes qui utilisent leur téléphone cellulaire avec une carte prépayée profiteront d'une période de grâce de sept jours suivant la date d'expiration de celle-ci afin de réapprovisionner leur appareil sans perdre le solde accumulé. Nous ne comprenons tout simplement pas pourquoi il devrait y avoir une date d'expiration sur les cartes prépayées. Puisque les cartes cadeaux n'ont plus de dates d'expiration depuis juin 2010, pourquoi ne ferions-nous pas la même chose avec les cartes prépayées pour cellulaire ?

**Conseil** : Si vous voulez payer moins cher et ne pas avoir de date d'expiration contraignante, achetez pour 100\$ de minutes prépayées, valable pour 365 jours. (La plupart des fournisseurs offrent cette possibilité.)

### Frais de résiliation

Finalement, le CRTC abolit les frais de résiliation des contrats de téléphonie sans fil après 24 mois. L'impact majeur qu'apportera cette nouvelle règle est que les contrats coûteront probablement plus cher aux consommateurs... Pourquoi ? Car le paiement du cellulaire sera réparti sur 24 mois au lieu de 36 mois, donc les mensualités augmenteront à chaque mois. Nous anticipons 2 autres impacts possibles avec cette nouvelle règle : les commerçants demanderont un montant plus élevé à donner immédiatement sur le prix du téléphone lors de l'achat d'un forfait sans fil ou les compagnies proposeront plus de téléphones moins chers (nous le souhaitons bien d'ailleurs!). En ce qui concerne le bris de contrat dans les deux premières années, le calcul se fera de la même manière que celle établie par la Loi de la protection du consommateur. (Voir [site de l'Office de la protection du consommateur](#) )

Actuellement, l'abolition des frais de résiliation après 24 mois est rétroactif, mais certaines compagnies de télécommunications contestent cette règle devant la Cour. À suivre...

Au Québec, il faut se rappeler que nous avons déjà la Loi de la protection du consommateur qui nous protège et que, depuis juin 2010, de nouvelles règles ont été établies afin de mieux protéger le consommateur. Parmi ces règles, on retrouve, entre autres, un nouveau calcul concernant les frais de bris de contrat, l'interdiction de la clause de renouvellement automatique, l'interdiction de date d'expiration sur les cartes cadeaux et cartes d'interurbains, un meilleur encadrement sur ce que doivent contenir les contrats écrits, etc.

Les nouvelles règles du CRTC amènent quelques gains supplémentaires, mais beaucoup moins que ce que les audiences avaient laissé espérer...



## Prolongement de l'offre de Shaw Direct

Par Kristelle Rivard

Plusieurs personnes ont perdu un ou plusieurs canaux de télé suite au passage à la télé numérique. Le CRTC avait exigé que Shaw Direct offre à ces personnes un service gratuit pour 5 ans de télé par satellite (canaux de base) (tél.: 1-888-782-7602). Bonne nouvelles ! La période d'inscription qui devait prendre fin le 30 novembre 2012 a été **prolongée jusqu'au 30 novembre 2013**. Comme ils se gardent bien de publiciser cette extension, nous comptons sur vous pour diffuser l'information.



# Des nouvelles du Service d'aide aux consommateurs<sup>1</sup>

Par Carl-Etienne Bourque et Sylvie Bonin

## Agence de voyage...fausses représentations et vente sous pression

À l'automne 2012, madame Y reçoit un appel de la part de l'agence de voyages Z, lui disant qu'elle avait gagné une semaine de vacances dans une destination exotique (Mexique, Cuba, Floride).

Cependant, une fois arrivée sur place il n'y a plus de semaine de vacances gratuite. On lui parle plutôt d'une promotion sur un forfait de vacances à temps partagé d'une durée de 39 ans. Un représentant de l'agence de voyages, Monsieur X, lui présente le forfait, expliquant que c'est un super forfait avantageux dans un hôtel 5 étoiles, qui ne revient pas cher du tout étant donné la durée du contrat. Il s'agit d'un forfait de 5 semaines de vacances par année sans aucun frais sauf le billet d'avion à environ 33% de rabais. Alors que madame Y hésite se disant qu'un billet d'avion est dispendieux, monsieur X la rassure en lui disant que c'est plutôt l'hôtel 5 étoiles qui est dispendieux et qu'elle n'aurait rien de plus à payer. Il lui dit qu'elle pourrait amener jusqu'à 8 personnes, qui auront seulement leur billet d'avion à payer. On lui dit également qu'avec ce forfait, elle peut apparemment bénéficier de services gratuits dans quelques entreprises au Québec. Madame Y demande alors si le *Spa Bolton* fait partie de la liste de ces entreprises et on lui répond : oui. Pendant la rencontre, madame Y reçoit l'appel d'un ami, qui semble vouloir lui dire de ne rien signer, mais le vendeur l'interrompt continuellement, parlant si fort à côté d'elle qu'elle ne parvient pas à saisir ce que son ami voulait lui dire.

À la suite des explications du forfait, il y a une nette confusion au niveau du prix. Madame Y comprend que le forfait coûte 10 760,51\$ payables maintenant ou 592,50\$ par année pour les 39 prochaines années. Cependant, son fils la corrige, lui expliquant que c'est plutôt 10 760,51\$ payables maintenant **plus** 592,50\$ par année, après quoi elle répond à la représentante qu'elle ne veut pas ce forfait. Le représentant intervient alors en interrompant son fils sans toutefois clarifier le prix du forfait.



Les représentants n'arrêtent pas d'insister et de mettre de la pression, disant que cette fabuleuse promotion n'est valide qu'aujourd'hui et que demain il sera trop

tard. Ils insistent, disant que si madame Y refuse cette chance, elle risque fortement de le regretter.

Puisque sa limite de crédit n'est pas assez haute, la représentante, lui disant connaître le préposé de Visa, l'appelle au service à la clientèle pour faire quintupler sa limite de crédit. Après lui avoir donné son nom, la représentante lui passe le combiné pour qu'elle fasse la demande.



Finalement, après plus de cinq heures à se faire présenter cette offre, madame Y cède sous la pression des représentants. Le lendemain, madame Y regrette son achat et avec raison. Elle apprend à l'émission *La Facture* qu'il y a des frais de réservation et qu'il est difficile de réserver aux dates voulues. Elle veut alors annuler son contrat. Elle fait appel aux services de l'ACEF, où nous l'aidons à rédiger une mise en demeure destinée à l'agence de voyages Z. Suite à cette mise en demeure, madame Y reçoit une offre d'entente à l'amiable à 6 200\$.

Une fois que le consommateur s'engage dans un contrat, il est impossible de l'annuler. Dans le cas de Madame Y, il aurait peut-être été possible que le tribunal annule le contrat en faisant valoir certaines violations de la loi de la protection du consommateur et du code civil telle la fausse représentation ayant vicié le consentement. Mais la victoire n'était pas assurée. Madame a donc accepté l'offre, préférant limiter les pertes à 3800\$ que risquer de ne rien retrouver des 10 000\$ payés.

Retenons qu'à part certaines exceptions, tels les contrats de vente itinérante, **on ne peut annuler un contrat**.

C'est pourquoi il est important de poser toutes les questions possibles pour être en connaissance de cause avant de s'engager. Si le produit vous intéresse toujours, rien ne vous empêche de prendre un temps de réflexion avant d'acheter lorsque les sommes qui y sont rattachées sont importantes. Les promotions d'une journée seulement ne sont que des stratégies des commerçants pour inciter le consommateur à acheter sans prendre le temps de considérer l'offre.

**Avant de contracter, réfléchissez !**

## Pour rouler sans se faire rouler

### Quelques pièges à éviter lors de l'achat d'une voiture d'occasion

Par Olivier Dion

Synonyme de liberté et d'autonomie, l'achat d'une voiture rime trop souvent avec ennuis mécaniques et financiers. S'il est vrai qu'il faut toujours être prudent dans le domaine de la consommation, ce conseil prend tout son sens dans le domaine automobile. Les coûts sont souvent sous-estimés et les pièges lors de l'achat sont nombreux. Plusieurs personnes consultent l'ACEF pour des problèmes liés à cet achat.

Tout d'abord, vous devez vous assurer d'avoir assez d'argent pour conduire l'automobile. Il faut tout prévoir : les plaques d'immatriculation, le permis de conduire, les assurances, les pneus, l'essence, l'entretien. Une auto est toujours plus cher qu'on pense (autour de 5000\$ par an!). Alors avant de magasiner, faites-vous un budget auto. Ainsi, vous serez en mesure de déterminer si : A- vous pouvez payer l'achat comptant, B- vous pouvez vous permettre d'emprunter, C- vous devez repenser l'achat de votre véhicule.

Compte tenu de tous les coûts reliés à une voiture, il vaut la peine de considérer les alternatives (covoiturage pour les gens de l'extérieur et combinaison de transport en commun-vélo-commun'auto-taxi pour ceux de Sherbrooke, sans oublier des services comme Allo-stop et Amigo-Express).

Le plus important pour faire de cet achat un succès, c'est de prendre son temps. Il faut aussi baser l'achat sur nos propres critères. Il est important de déterminer à quoi vous servira la voiture, l'espace dont vous aurez besoin ou encore le kilométrage que vous prévoyez parcourir puisque chaque facteur est susceptible d'influencer votre choix final.

Il est important de bien connaître le prix du marché pour le véhicule que l'on aura choisi selon son âge et son état. À cet effet, il peut être utile de consulter une revue comme le «guide hebdo» (disponible à la bibliothèque Éva-Sénécal). Par ailleurs, le guide publié chaque printemps par

Protégez-vous indique les caractéristiques des véhicules neufs et d'occasion telles la tenue de route, la sécurité ou encore la performance. Des sites comme «lespac» ou «autohebdo» pourront aussi vous aider à déterminer l'offre et la demande pour le modèle que vous désirez.

#### Acheter d'un marchand ou d'un particulier?

Vient alors l'option d'acheter d'un particulier ou encore directement du marchand, car les deux présentent des



avantages et des inconvénients. En achetant d'un particulier, le prix sera souvent moins élevé et on n'aura qu'une taxe à payer (TVQ). En achetant d'un concessionnaire, il peut offrir plus de garantie et du financement peut être disponible sur place. Il y a plus de

modèles de véhicules chez un marchand mais une bonne recherche parmi les offres des particuliers peut augmenter vos chances d'avoir un meilleur prix. Selon votre choix, différentes précautions sont nécessaires. Pour les connaître, consultez le site

[www.consommeursillusion.ca](http://www.consommeursillusion.ca)

(section biens et services/première auto).

#### J'ai trouvé ma voiture! Pas si vite...

Votre choix s'est maintenant arrêté sur un véhicule en particulier, mais ce n'est pas terminé si l'on veut s'assurer de rouler sans s'inquiéter. Lors de l'achat d'un véhicule d'occasion, l'inspection du véhicule est une étape **très importante**, mais trop souvent négligée. Que l'on achète d'un commerçant ou d'un particulier, les 75 à 100\$ investis dans cette inspection pourraient être l'un des meilleurs choix de votre vie! Si l'on veut éviter les mauvaises surprises, les coûts de réparations énormes et les cadeaux empoisonnés, une inspection complète dont le détail sera inscrit dans un rapport écrit est nécessaire. En plus d'éviter un achat catastrophique, l'inspection permet parfois de négocier avec le vendeur certaines réparations ou une baisse du prix du véhicule.

Suite page 5

## Pour rouler sans se faire rouler

### Quelques pièges à éviter lors de l'achat d'une voiture d'occasion

Suite de la page 4



Avant de faire votre choix définitif, magasinez l'assurance. En effet, le prix peut varier beaucoup selon les modèles et selon les assureurs. Si vous devez emprunter, informez-vous de tous les coûts rattachés au crédit, incluant les assurance-prêts souvent coûteuses et imposés par plusieurs prêteurs.

Si vous achetez d'un marchand, évitez un rendez-vous pressé juste avant la fermeture. Donnez-vous les conditions pour examiner le contrat et vous assurer qu'on n'a pas ajouté une garantie prolongée ou d'autres frais sans vous en parler (on a vu plusieurs cas de ce genre à l'ACEF). Assurez-vous que les réparations promises ont bien été faites. Sinon, ne prenez pas possession tout de suite du véhicule, au risque de devoir faire ensuite de très nombreuses démarches pour obtenir les réparations.

La règle d'or est de ne pas se laisser séduire par la voiture de nos rêves et bien faire toutes les vérifications, et sur ce, conduisez prudemment!

---

## Une accorderie à Sherbrooke

Par Kristelle Rivard

Une Accorderie à vu le jour à Sherbrooke depuis le mois de juin dernier. Qu'est-ce qu'une Accorderie ? C'est un système d'échange de services entre individus. Ce système permet aux membres (les AccordeurEs) de s'échanger des services de toutes sortes, sous le signe de l'entraide et de la coopération. Comment ça fonctionne ? Chaque AccordeurE met à la disposition des autres ses compétences et savoir-faire sous la forme d'offres de services. Les possibilités de services sont aussi nombreuses que les talents, les habiletés et les connaissances des AccordeurEs. Par exemple, du jardinage, du bricolage, la garde d'animaux, des conseils informatiques, de l'aide pour déménager, etc. Chaque offre de service apparaît dans le bottin des services et chaque échange de service est comptabilisé dans une banque de temps. Il est important de comprendre que **tous les services sont mis sur un même pied d'égalité.**

Pourquoi une Accorderie à Sherbrooke ? Car elle vise à **lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale** en renforçant les solidarités entre des personnes d'âge, de classe sociale, de nationalité et de sexe différents. Elle s'appuie sur les forces des gens plutôt que de seulement tenter de remédier à leurs déficits. Un des objectifs de l'Accorderie est de redonner du pouvoir sur la vie des gens en reconnaissant les capacités des gens et en les aidant à l'utiliser. Il y a aussi certains avantages pour la communauté car elle permet aux habitants d'un quartier de mieux se connaître et elle contribue à développer dans les communautés un climat de paix sociale et de sécurité.

Si vous êtes intéressés à participer ou tout simplement curieux d'en savoir davantage voici les coordonnées de l'Accorderie de Sherbrooke : 785 rue Thibault, Sherbrooke,

Téléphone : 819-780-2867 Courriel : [sherbrooke@accorderie.ca](mailto:sherbrooke@accorderie.ca)

Site Internet : <http://accorderie.ca/>



# Locaux à louer au 187 Laurier

**Le Centre coopératifs de locaux communautaires de Sherbrooke (CCLCS) a des locaux à louer**

## Bien situé

- ◆ Au centre-ville de Sherbrooke
- ◆ À deux pas de la gare d'autobus

## Prix très compétitif

### Le prix du loyer inclus :

- ◆ Accès gratuit à plusieurs salle de réunion (petite, moyennes, grande)
- ◆ Photocopieur performant : noir et blanc, couleur (25cents), pliage, numérisation, etc.
- ◆ Accès Internet
- ◆ Accès à la cuisine
- ◆ Abonnement collectif aux journaux La Tribune, le Devoir, la Presse, Journal de Sherbrooke, la Nouvelle. (légère contribution annuelle demandée)
- ◆ Un peu d'espace de rangement au sous-sol pour quelques boîtes d'archives ou autre.



## Vie sociale et démocratique stimulante

- ◆ Droit de vote sur les décisions qui concernent la vie du centre
- ◆ Milieu stimulant qui donne l'occasion de côtoyer de nombreux organismes communautaires
- ◆ Possibilité de participer à des événements marquants la vie sociale du centre (épluchette de la rentrée, dîners communautaires de l'automne et du printemps, souper de Noël, etc.)
- ◆ Possibilité de mettre en commun ou partager du matériel avec d'autres organismes (télécopieur, projecteur électronique...)

## Accessible aux personnes handicapées

- ◆ Rez-de chaussé accessible aux personnes handicapées (2 locaux sont disponibles sur ce plancher, ainsi que des salles de réunion, le photocopieur et la cuisine)

**Note :** Vignettes de stationnement disponibles pour les employés. Lors d'activités spéciales, une institutions des environs met à notre disposition son stationnement, à condition d'avertir à l'avance.

**Le prix des locaux à louer varie entre 165 \$ et 315 \$ par mois. (la majorité en bas de 200\$ par mois)**

La localisation et la grandeur approximative des locaux disponibles est de

Deux locaux au rez-de chaussée : 120 pi2 et 215 pi 2

Un local au 2<sup>e</sup> : 137 pi2

Trois locaux au 3<sup>e</sup> : 226 pi2, 133 pi 2, 201 pi 2 .

Par ailleurs, **deux salles de réunions** situées au 3<sup>e</sup> étage pourraient être mise à la disposition d'organismes ayant besoin d'un plus grand nombre de locaux, ou de locaux situés à proximité l'un de l'autre (les locaux de réunion seraient alors relocalisés dans d'autres locaux vacants dans l'immeuble) : leur superficie est de 226 pi 2 et de 167 pi2.

### Pour plus d'information :

Contactez l'ACEF (563-8144) ou Guy Poulin, responsable du centre, au 564-1911(présent les mardis et jeudis matin, mais vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale)

# Campagne contre l'augmentation de tarif d'hydro-électricité

Par Kristelle Rivard

Le Parti québécois, malgré qu'il ait promis le contraire en campagne électorale, a annoncé dans son budget de novembre 2012 qu'il dégèlerait les tarifs du bloc patrimonial d'hydroélectricité.

**Ainsi, dès 2014, cette hausse des tarifs du bloc patrimonial d'hydroélectricité s'ajoutera aux hausses soumises annuellement à la Régie de l'énergie.** Ces hausses nous concernent toutes et tous, mais toucheront encore plus durement les ménages à faible revenu, nombreux à vivre dans des logements mal-isolés. Rappelons que, seulement en 2011, Hydro-Québec engendrait des profits de 2,6 milliards de dollars. Pendant ce temps, plus de 50 000 familles étaient débranchées, faute de pouvoir payer leur facture...

Pour les ménages moins fortunés, la facture d'électricité représente jusqu'à 10% de leur revenu (en comparaison à 1,5% du revenu des mieux nantis). La hausse des tarifs d'électricité est une forme de taxation régressive car les ménages les moins fortunés paient davantage en proportion de leurs revenus.

Cette lutte concerne non seulement les personnes à faible revenu, mais aussi l'ensemble de la classe moyenne. L'Hydro-électricité est un service essentiel et ne doit pas être une taxation déguisée. La mission première d'Hydro-Québec, tel que libellée lors de sa création, c'est de garantir à toutes et à tous l'accès au service essentiel qu'est l'électricité aux taux le plus bas compatibles avec une saine administration financière.

La mission première de notre société d'État a été détournée ! Au fil des ans les gouvernements ont demandé à Hydro de faire le plus de profits possibles pour s'en accaparer une part toujours plus grande. Gonfler les tarifs d'Hydro pour financer l'État, c'est une taxe !

Voulons-nous d'une taxe sur un service essentiel ?  
NON !

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation de services publics lance une campagne contre le dégel des tarifs d'hydroélectricité.

Mobilisons-nous contre la hausse des tarifs d'hydroélectricité. Le courant avant le profit !

Des rencontres d'informations auront lieu le 16 septembre 2013 le matin et le soir.

Le samedi 28 septembre, nous vous invitons déjà à une grande manifestation à Montréal contre les mesures d'austérité dont celle de la hausse des tarifs d'hydroélectricité ! Détails à venir.

D'autres actions auront lieu à Sherbrooke à l'automne. Détails à venir

**Venez en grand nombre !!!**

Pour plus d'information, voici l'adresse de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation de services publics : <http://www.nonauxhausse.org/outils/hausse-dhydro-quebec/>

Pour consulter les 19 solutions fiscales qui permettraient de récolter 10 milliards \$ SANS recourir à la tarification ni à la privatisation : <http://www.nonauxhausse.org/outils/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/>

**Nos excuses les plus sincères...**



...à Caritas Estrie. Nous avons oublié de mentionner Caritas Estrie à la page des remerciements de notre rapport d'activité 2011-2012 pour leur appui financier au fonds RUÉE. Ce fonds permet à des ménages en grande difficulté de ne pas être privé d'énergie. En leur nom, nous tenons à remercier Caritas Estrie de leur fidèle contribution.

# Mon stage à l'ACEF

Par Kim Lefebvre

Une fois mon stage terminé, je vais en garder de beaux souvenirs et différents apprentissages. Je me souviendrai de la première journée où je suis arrivée au beau milieu de la préparation des documents sur les assurances, j'étais impressionnée de voir tout le travail qui avait été fait et tout ce qui restait à faire. Malgré tout, après plusieurs heures de travail, nous avons réussi et c'est dans ces moments-là que nous voyons à quel point le travail d'équipe est important et qu'il faut le faire selon les forces de chaque personne. Ce projet était en lien avec plusieurs de mes tâches et j'ai appris beaucoup au sujet des assurances, j'ai aussi pu connaître les méthodes de travail de l'ACEF et découvrir de nouvelles forces en moi.

En plus d'avoir réalisé les «power points» pour les ateliers sur les assurances, j'ai pu ajouter ma couleur au matériel utilisé pour les ateliers avec les jeunes. Je suis devenue une pro des «power points»! Kristelle semblait apprécier cela. J'ai aussi pu laisser aller ma créativité lors de l'invention d'un nouvel outil pour l'atelier sur les pièges de la consommation avec les jeunes.

D'autre part, lors de mon stage, j'ai vécu mes premières expériences en animation de groupe. Cela s'est déroulé devant des groupes de jeunes et avec les personnes immigrantes. Chacun de ces groupes représentaient un défi pour moi et je suis fière de les avoir relevés. J'ai aussi pu

animer deux émissions de radio sur les ondes de CFLX, la première sur la consommation responsable et la seconde sur l'achat d'un animal de compagnie, les élevages vs les animaleries et les usines à chiots. J'avais déjà fait de la radio durant mon secondaire et j'ai aimé pouvoir animer une autre sorte d'émission de radio qui vise à informer la population sur différents sujets.



Par ailleurs, ce que j'ai aussi apprécié de mon stage à l'ACEF, c'est de pouvoir continuer à faire du militantisme. Suite au mouvement étudiant de l'année dernière, j'ai encore envie de me lever pour dénoncer des décisions politiques et cela était possible lors de mon stage. J'ai également pu connaître la défense de droit individuel à travers le service d'aide aux consommateurs.

Je remercie grandement toute l'équipe de l'ACEF Estrie de m'avoir accueilli et de m'avoir soutenu dans mon apprentissage. Je ne me sentais pas comme une simple stagiaire, mais comme un membre de l'équipe et ce fut très apprécié.



## Remplacez votre vieux frigo pour 75\$, 95\$ ou 120\$

C'est peut-être possible grâce au Programme de remplacement de frigo pour les ménages à faible revenu maintenant disponible en Estrie. Hydro-Québec poursuit son programme en efficacité énergétique dont l'objectif est d'aider les ménages admissibles à réduire leur consommation d'énergie en remplaçant leur vieux réfrigérateur énergivore par un appareil neuf homologué ENERGY STAR®. L'ACEF Estrie participe au déploiement de ce beau programme dans la région. Nous sommes un des organismes livreur en Estrie.



Les ménages à revenu modeste peuvent faire remplacer leur frigo actuel si celui-ci a été fabriqué avant 1996 et qu'il est fonctionnel. D'autres critères d'admissibilités s'appliquent, vérifiez.

Pour bénéficier de ce programme ou pour en connaître tous les détails, nous invitons les ménages concernés à téléphoner au **1 877 222-0809** ou à consulter le site Web d'Hydro Québec : <http://www.hydroquebec.com/residentiel/economiser-l-energie/appareils-domestiques/frigos-pour-menages/>



# LES NOUVELLES BRÈVES... mais importantes !

## LE PERSONNEL de l'ACEF Estrie

Nous remercions chaleureusement Jean-Frédéric Baillargeon St-Pierre, étudiant en droit, d'avoir fait son stage clinique à l'ACEF Estrie. Nous tenons aussi à remercier Carl-Étienne Bourque, étudiante en techniques juridiques ainsi que Kim Lefebvre, étudiante en techniques de travail social qui ont complété leur stage avec nous cet hiver. Nous serons ouvert cet été et nous comptons sur les services de Julien Ruchon et d'Érika Fontaine pour le volet services aux consommateurs.

## Atelier sur les assurances

Nous vous rappelons que l'ACEF Estrie offre deux nouveaux ateliers sur les assurances : Un sur les assurances de dommages (auto, maison, responsabilité et les assurances prêts) et l'autre sur les assurances de personnes (vie, invalidité, santé qui peut aussi inclure l'assurance voyage et les assurances prêts.)



**Deux ateliers publics seront donnés au mois de septembre à la bibliothèque Eva-Sénécal :** le mardi 17 septembre 2013 à 13h30 sur les assurances de dommages et le mardi 24 septembre 2013 à 13h30 sur les assurances de personnes. Vous pouvez déjà vous inscrire en appelant à l'ACEF : 819 563-8144.

## Campagne pour le rehaussement du financement «Fini le temps des peanuts»

La pétition est terminée sur le site de l'assemblée nationale. Par contre, la pétition papier continue jusqu'au 30 octobre prochain. Vous pouvez la signer ou encore mieux l'imprimer et la faire signer ! Voici le lien pour les personnes

qui veulent en imprimer : <https://www.dropbox.com/sh/n2lrxmw0azy2b9h/t6mgNnLH4c>

Si vous voulez en savoir plus , voici le lien vers la page Facebook de la cam-

pagne : <https://www.facebook.com/pages/Fini-le-temps-des-peanuts/101029120097043>



# LES NOUVELLES BRÈVES... mais importantes !

Suite

## Site WEB et page Facebook

- Nous vous rappelons que vous pouvez suivre les nouvelles de l'ACEF Estrie sur **notre site Web** : <http://www.acefestrie.ca/>
- Vous pouvez aussi nous suivre sur la **page Facebook de l'ACEF Estrie** : <https://www.facebook.com/acefestrie>
- Finalement, pour **nos jeunes consommateurs avertis**, vous pouvez consulter notre site Internet conçu spécialement pour vous : [www.consommersansillusion.ca](http://www.consommersansillusion.ca)

## Chroniques Radio-Canada



Cette année, l'émission *Estrie Express* diffusée sur les ondes de Radio-Canada a demandé la collaboration de l'ACEF Estrie afin de présenter une **chronique bi-hebdomadaire** sur des sujets touchant la consommation. Vous avez manqué des émissions et vous voudriez les écouter ou les réécouter ? Bonnes nouvelles ! **Les liens vers chacune des chroniques se retrouvent sur notre page Facebook** et ils seront bientôt disponibles sur notre site Internet. Bonne écoute !

## Besoin de bénévoles pour une campagne d'appel

Cet automne, nous aurons besoin de bénévoles afin de **faire de la mobilisation** pour la manifestation du 28 septembre prochain contre l'augmentation des tarifs d'hydro. Les bénévoles devront faire des appels afin d'inviter des personnes qui ont bénéficié des services de L'ACEF cette année à participer à cette activité d'ampleur nationale. Si vous êtes intéressés, contactez-nous au 819 563-8144.



## Alternatives fiscales



La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation de services publics a publié en 2009 des alternatives fiscales qui permettraient de récolter annuellement 5 milliards de dollars. La Coalition a fait une révision cette année de ces alternatives fiscales et en a ajouté. **Maintenant elle propose un tableau avec 19 alternatives fiscales permettant de récolter 10 milliards de dollars.** Le double !

Pour le consulter, voici le lien : <http://www.nonauxhausses.org/outils/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/>

### ACEF Estrie

187, rue Laurier, bur. 202  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 4Z4  
Téléphone: 819 563-8144  
Télécopieur: 819 563-8235  
[acefestrie@consommateur.qc.ca](mailto:acefestrie@consommateur.qc.ca)

Est subventionnée par :



RASSEMBLER  
POUR AIDER • AIDER POUR  
RASSEMBLER



Secrétariat à l'action  
communautaire  
autonome  
et aux initiatives  
sociales

